

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIL_ID: 034-213400575-20221205-DEL2022_12_26-DE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 5 décembre 2022

N° 2022/12-26

CONVENTION DE COOPERATION AVEC PÔLE EMPLOI - AUTORISATION DE SIGNATURE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI CINQ DECEMBRE à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS: Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS:

Sylvie ROS-ROUART représentée par Philippe GUY Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP Isabelle SERAN représentée par Frédéric LAFFORGUE François BROTHIER représenté par Julien MIRO Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND Frédéric FAIVRE représenté par Cécile NEGRIER Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

ABSENT EXCUSE:

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Matthieu PERROT et FABIEN GUTIERREZ rejoignent la séance avant le vote de l'affaire n°2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Recu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



Délibération du Conseil Municipal du 5 décembre : ID: 034-213400575-20221205-DEL2022_12_26-DE

N° 2022/12-26

CONVENTION DE COOPERATION AVEC PÔLE EMPLOI - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Gérard SIGAUD, Premier Adjoint délégué à l'attractivité économique, à l'innovation et à la transformation numérique expose:

Castelnau-le-Lez comptait 22 534 habitants au 1er janvier 2019 (source INSEE), ce qui en fait la 2ème Ville de la métropole, la 7ème du département de l'Hérault et la 22ème de la région Occitanie par la taille de sa population.

Elle est marquée par une dynamique très importante de son tissu économique. Ainsi avec près de 489 emplois supplémentaires créés chaque année entre 2013 et 2021 (source URSSAF), Castelnau-le-Lez est la 5ème ville d'Occitanie (2ème en Hérault) ayant créé le plus d'emplois en valeur absolue. Elle occupe par ailleurs la 1ère place parmi les 50 plus grandes villes d'Occitanie en termes de taux de croissance des emplois du secteur privé depuis 2013.

Afin que cette dynamique puisse bénéficier au plus grand nombre, la Ville, à travers son projet de territoire, vise à promouvoir son attractivité économique et à générer des emplois durables. Cette stratégie s'appuie sur les relations étroites entretenues avec les acteurs institutionnels compétents sur ces enjeux (en particulier Métropole, Région et Etat), ainsi que sur un dialogue régulier avec les entreprises et les porteurs de projets.

Dans le cadre de ses missions, Pôle Emploi a vocation à assister les collectivités en leur apportant sa contribution au développement de l'emploi sur leur territoire.

Elle propose à cette fin de mettre à leur disposition un ensemble de moyens destinés :

- à renforcer l'attractivité de leur offre d'accueil et de services aux entreprises
- à les assister dans les opérations de recrutement générées par l'accueil de nouvelles entreprises
- à diffuser son offre de services en direction des demandeurs d'emploi de la ville via le site poleemploi.fr

Pour atteindre ces objectifs, la Ville et Pôle emploi souhaitent organiser leur collaboration dans le cadre d'une convention de coopération définissant les modalités d'actions conjointes en direction des demandeurs d'emploi et des employeurs du territoire.

Le partenariat établi depuis plusieurs années entre la Ville et Pôle emploi sera ainsi poursuivi et renforcé à travers des initiatives concrètes telles que :

- l'organisation de manifestations : Hackathon, Job Dating, Forum de la mobilité internationale, ateliers à destination des employeurs, etc.
- la bonne information des entreprises sur l'offre de service de Pole emploi,
- la promotion tant auprès des demandeurs d'emploi que des employeurs des actions de formation aux métiers du numérique accueillies par la Ville (école Microsoft, Académie IBM, etc.),
- des actions en faveur de l'insertion professionnelles des demandeurs d'emploi : Castelnau Donne des Elles, faciliter l'accès à l'offre de services de Pôle emploi à travers la Maison France services et les différents lieux d'accueil du public.

Il est proposé au conseil municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coopération entre Pôle emploi et la Ville et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil est invité à délibérer. Le Conseil Municipal est invité à délibérer. Fabien GUTIERREZ ne prend pas part au vote.

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID: 034-213400575-20221205-DEL2022_12_26-DE

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour: 34 Abstention: 0 Contre: 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 5 DECEMBRE 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE